

COMMUNE DE TREMBLECOURT
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul
Canton Nord Toulois

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 8 FÉVRIER 2025**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés : 7
Conseillers votants : 6

L'an deux mil vingt cinq, le huit février à dix heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 30/01/2025.

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Hélène BOHL, Lionel DELAY, Jennifer COLARDELLE,

Absents : Frédéric PATARD, Alexandre BOHL, Danièle JANNEL, Guillaume NOUET a donné procuration à Régis FAVRET

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 02/25 :

AMÉLIORATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes date des années 2000, celle-ci présente des dysfonctionnements de chauffage. Actuellement elle est dotée de panneaux chauffants rayonnants au plafond.

Un audit thermique du bâtiment a été réalisé en octobre 2022. Celui-ci proposait un changement du dispositif existant par une pompe à chaleur accompagnée d'une installation de radiateur.

Considérant la faible utilisation de la salle des fêtes et la suggestion coûteuse de l'audit, il propose d'améliorer le type de chauffage actuel par le remplacement des dalles chauffantes plus économiques et performantes en termes d'isolation.

Afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers de cette salle avant l'hiver prochain, le maire explique l'offre du fournisseur Yesss Electrique de 4 002,30 € HT, correspondant à l'achat du matériel nécessaire. Les devis d'installation demandés à des entreprises locales d'électricité seront présentés à la prochaine séance.

Le coût global des travaux est estimé à 12 000,00 euros hors taxes.

Il propose de solliciter les subventions suivantes :

- DETR à hauteur de 30 %, dossier en cours de construction,
- Fonds Solidarité Communes du CD 54,
- Coup de pouce Rural de la Région.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le projet, charge le maire de solliciter les subventions.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Cécile PICHARD,



Secrétaire

Régis FAVRET,



Maire

